

République Française Département du Bas-Rhin

Commune de Mundolsheim

24 rue du Général Leclerc - BP 41060 - 67452 Mundolsheim Cedex Tél.: 03 88 20 01 70 - Fax: 03 88 20 39 87 communication@mundolsheim.fr

Div N° 22/2024

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE PORTANT AUTORISATION D'ORGANISER UNE VENTE AU DEBALLAGE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MUNDOLSHEIM,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le nouveau Code Pénal, notamment ses articles 441-1, R 321-1 et R 321-9 relatif à la déclaration préalable d'une vente au déballage

Vu le code du commerce et notamment ses articles L 310-2, L 310-5, R 310-9 et R 310-19 relatif à la déclaration préalable d'une vente au déballage ;

Vu la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie notamment l'article 54 et son décret d'application n°2009-16 du 7 janvier 2009, relatif aux ventes au déballage pris en application de l'article L.310-2 du code du commerce ;

Vu l'arrêté du 9 janvier 2009 relatif à la déclaration préalable des ventes au déballage ;

Vu la déclaration préalable faite le 27 septembre 2024 par Monsieur Stéphane GERBER, Directeur adjoint du réseau Galimmo France, afin d'organiser une vente au déballage du 15 novembre au 31 décembre 2024 dans la galerie marchande « Shop'in Mundo » de l'hypermarché Carrefour Mundolsheim;

Vu le récépissé de déclaration préalable de vente au déballage délivré par la municipalité en date du 5 novembre 2024 ;

Considérant qu'il convient de définir les conditions d'organisation de ladite vente sur le domaine public,

ARRETE

- Article 1er Monsieur Stéphane GERBER, Directeur Adjoint du réseau Galimmo France est autorisé à procéder à une vente au déballage dans le cadre d'un marché de Noël « Vente d'objets neufs de fabrication artisanale » et ce du 15 novembre au 31 décembre 2024. Cette vente se déroulera dans la galerie marchande « Shop'in Mundo » de Carrefour Mundolsheim RN63 67450 MUNDOLSHEIM.
- Article 2. Ampliation du présent arrêté est transmise pour information et exécution chacun en ce qui le concerne à :
 - M. Stéphane GERBER
 - publié sur le site internet de la commune le 7 novembre 2024 et archives de la mairie

Mundolsheim, le 5 novembre 2024

Le Maire,

Béatrice BULOU